



HAUTE-GARONNE - LE DEPARTEMENT
Haute-Garonne - 2026

Mon canton Cazères

Canton

Cazères

Département

Élus

Publié le 2 septembre 2026

Reading time : 7 minutes



Lilian Cazabet / CD31

[Suivre mon canton sur Facebook](#)

Qu'est-ce qu'un canton ?

D'où vient le système de cantons ?

C'est au lendemain de la Révolution française, en 1790, qu'est né le concept de cantons. Cherchant à réorganiser la France, les révolutionnaires découpent le pays en territoires administratifs distincts : les départements qui contiennent chacun des districts, eux-mêmes découpés en cantons.

Chaque canton fait alors environ 18 km². On en compte 4 824 en 1793, avant que le régime de la Convention ne supprime cet échelon administratif, rétabli finalement par le régime du Directoire avec la Constitution du 22 août 1795.

Ce chiffre sera réduit à 2916, après la réforme de 1800, puis augmentera au cours des 200 années suivantes pour suivre l'évolution démographique.

Le dernier redécoupage des cantons est issu de la loi du 7 mai 2013. Désormais, sauf exception, la population d'un canton ne peut plus être supérieure ou inférieure de plus de 20% à la population moyenne des cantons du département. Cette réforme a réduit le nombre de canton en France de 3 971 à 2 054.

Pour les départements entre 150 000 et 500 000 habitants, le nombre de cantons ne peut pas être inférieur à 13. Quant aux départements de plus de 500 000 habitants, ils ne peuvent pas avoir moins de 17 cantons ; la Haute-Garonne - 1 471 468 habitants lors du dernier recensement en vigueur - compte 27 cantons.

Avec cette réforme de 2013, les cantons de Martinique et de Guyane ont disparu à la suite de la transformation de ces départements et régions d'outre-mer en collectivités territoriales uniques. Les cantons situés dans la métropole de Lyon, devenue collectivité territoriale à statut particulier, sont eux aussi supprimés.

Un canton, ça sert à quoi ?

En 1790, chaque canton correspond au périmètre d'intervention d'une gendarmerie, d'une brigade de sapeurs-pompiers et d'une circonscription de collecte d'impôts. Condition supplémentaire : avoir un hospice pour les personnes âgées, accessible pour les personnes sans ressources.

Ces fonctions vont cependant être progressivement transférées aux autres entités administratives. C'est à partir de 1833 que les cantons vont endosser leur rôle électoral avec la décision d'y élire les conseillers départementaux (conseillers généraux à l'époque) au suffrage censitaire en 1833, puis au suffrage universel masculin à partir de 1848 et enfin au suffrage universel après 1944.

Le canton, une terre... d'élections

Les conseils départementaux sont renouvelés dans leur intégralité tous les six ans. Les électeurs votent pour un « ticket » de deux candidats dans leur canton.

Les élections départementales, dénomination retenue depuis 2015 (avant on les appelait élections cantonales) se déroulent au scrutin binominal majoritaire à deux tours. Chaque binôme de candidats par canton est obligatoirement composé d'une femme et d'un homme.

Les dernières élections départementales ont eu lieu en juin 2021. Les prochaines ont été repoussées en 2028, en raison des élections présidentielles et législatives de 2027. Le mandat des élus actuels, 7 ans, déroge aux 6 ans habituels.

La France totalise 4 108 conseillers départementaux.

Les 91 communes du canton de Cazères

Agassac • Alan • Ambax • Anan • Aulon • Aurignac • Bachas • Beaufort • Benque • Bérat • Boissède • Boussan • Boussens • Bouzin • Cambernard • Cassagnabère-Tournas • Castelgaillard • Castelnau-Picampeau • Casties-Labrande • Cazac • Cazeneuve-Montaut • Cazères • Coueilles • Couladère • Eoux • Esparron • Fabas • Forgues • Le Fousseret • Francon • Frontignan-Savès • Fustignac • Goudex • Gratens • L'Isle-en-Dodon • Labastide-Clermont • Labastide-Paumès • Lahage • Latoue • Lautignac • Lescuns • Lherm • Lilhac • Lussan-Adeilhac • Marignac-Lasclares • Marignac-Laspeyres • Martisserre • Martres-Tolosane • Mauran • Mauvezin • Mirambeau • Molas • Mondavezan • Monès • Montastruc-Savès • Montberaud • Montbernard • Montclar-de-Comminges • Montégut-Bourjac • Montesquieu-Guittaut • Montgras • Montoulieu-Saint-Bernard • Montoussin • Palaminy • Peyrissas • Peyrouzet • Le Pin-Murelet • Plagne • Plagnole • Le Plan • Polastron • Poucharramet • Pouy-de-Touges • Puymaurin • Rieumes • Riolas • Saint-André • Saint-Araille • Saint-Élix-le-Château • Saint-Élix-Séglan • Saint-Frajou • Saint-Laurent • Saint-Michel • Sajas • Sainte-Foy-de-Peyrolières • Salherm • Samouillan • Sana • Savères • Sénarens • Terrebasse

Carte des services du canton de Cazères

[Ouvrir la carte en plein écran](#)

Chiffres clés

Depuis notre élection en juin 2021, ce sont plus de **36,3 millions d'euros** de subventions qui ont été votées pour le canton de Cazères :

- **23,5 millions d'euros** pour les projets des **communes et EPCI**
- **8,2 millions d'euros** pour les **associations**
- **3 millions d'euros** pour les **collèges**

Il y a **6** collèges pouvant accueillir un total de **3 150** élèves :

- AURIGNAC Emile-Paul-Vayssié

- CAZERES Le Plantaurel
- LE FOUSSERET Pierre-et-Marie-Curie
- LHERM Flora-Tristan
- L'ISLE-EN-DODON Léon-Cazeneuve
- RIEUMES Robert-Roger

Portrait du canton de Cazères

[Télécharger](#)

Accompagnement du Conseil départemental sur les réalisations structurantes

Éducation

- Nouveau collège Léon Cazeneuve à L'Isle-en-Dodon (accompagnement de 4,4 M€)
- Construction d'un nouveau groupe scolaire à Sainte-Foy-de-Peyrolières (accompagnement de 610 000 euros)
- Restructuration et rénovation énergétique du groupe scolaire de Lherm (accompagnement de 258 000 euros)

Santé

- Création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Sainte-Foy-de-Peyrolières (accompagnement de 124 000 euros)
- Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Marignac-Lasclares (accompagnement de 317 000 euros)
- Réhabilitation d'un bâtiment communal en pôle de santé à Rieumes

Solidarités

- Subventions d'investissement pour les établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées et personnes en situation de handicap d'Aurignac (accompagnement de 3,2 millions d'euros)

Culture et vie locale

- Création de l'espace culturel Angonia à Martres-Tolosane (accompagnement de 400 000 euros)
- Création d'une médiathèque à Bérat (accompagnement de 350 000 euros)
- Construction d'une halle au Pré commun à Boussens (accompagnement de 363 000 euros)

Sport

- Réhabilitation du terrain de rugby en gazon synthétique au stade Marcel Billère à Rieumes (accompagnement de 300 000 euros)
- Aménagement d'un terrain synthétique au stade Malaret à Cazères (accompagnement de 150 000 euros)
- Réfection de la toiture de la salle omnisports à Boussens (accompagnement de 205 000 euros)

Services publics et mobilités

- Maison départementale de proximité du Fousseret
- Maison départementale de proximité du Lherm
- Deux nouvelles aires de covoiturage à Couladère et Saint-Élix-le-Château
- Extension de l'aire de covoiturage de Cazères
- Réhabilitation et rénovation énergétique de la mairie du Plan (accompagnement de 160 000 euros)

Aménagement du territoire

- Réhabilitation et extension de l'usine d'eau potable au Fousseret (accompagnement de 400 000 euros)
- Réhabilitation du Foyer de vie de Saint-Médard à Lahage (accompagnement de 3,1 millions d'euros)
- Aménagement du centre-bourg de Puymaurin, tranche 1 (accompagnement de 190 000 euros)
- Rénovation de l'ancien presbytère en deux logements à Montesquieu-Guittaut (accompagnement de 178 000 euros)
- Construction d'une halle au Pré commun à Boussens (accompagnement de 363 000 euros)
- Création de logements à Montesquieu-Guittaut

Mobilité

2 nouvelles aires de covoiturage :

- Inauguration de l'aire de Couladère en 2022
- Inauguration de l'aire de Saint-Élix-le-Château en 2022
- Extension de l'aire de Cazères

Les points forts du mandat

- 36,3 M€ investis sur le canton
- Un nouveau collège à L'Isle-en-Dodon
- Développement de l'offre de santé de proximité
- Renforcement des solidarités et du médico-social
- Déploiement des Maisons départementales de proximité

[Les cantons de Haute-Garonne](#)

Profil du canton

- **Nombre de communes** : 91 communes
- **Superficie** : 990 km²
- **Population** : 44 040 habitants (Insee 2023)
- **Densité** : 44 hab./km²
- **Intercommunalités principales** : le canton s'étend sur la CC Cœur de Garonne, la CC du Volvestre et la CC Cagire Garonne Salat.

Vos élus du canton



BAYLAC Sandrine, VICE-PRÉSIDENTE - Dialogue citoyen, Égalités et Jeunesses — sandrine.baylac@elus.cd31.fr

GOJARD Loïc, Conseiller départemental - Président de la commission Agriculture - Agroalimentaire
- Président de Haute-Garonne Tourisme — loic.gojard@elus.cd31.fr